



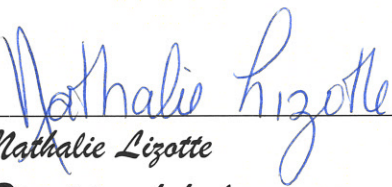
## AVIS de PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 172-22 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS MUNICIPAUX

Avis est donné, par la soussignée, que le Conseil municipal a adopté le 7 février 2022 le Règlement #172-22 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élués et élués municipaux :

- ↳ Le règlement a été déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance selon les heures d'ouverture;
- ↳ Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [munbelcourt.ca](http://munbelcourt.ca)
- ↳ Le règlement #172-22 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Belcourt, ce 8 février 2022.

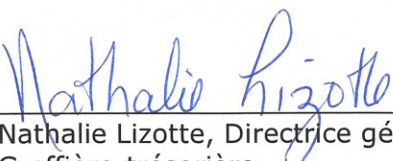
  
Nathalie Lizotte  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

---

### Certificat de publication de l'avis public

Je, Nathalie Lizotte, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Belcourt, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement # 172-22 au bureau municipal en date du 8 février 2022

Tel que prévu au règlement #166-20 adopté le 2 mars 2020 par le conseil municipal, je Nathalie Lizotte, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Belcourt, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement # 172-22 sur le site Internet de la Municipalité le 8 février 2022.

  
Nathalie Lizotte, Directrice générale  
Greffière-trésorière